Les Finances

Le budget 2023 de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche a été voté le 4 avril 2023. Il s'élève pour la partie fonctionnement à 17 millions d'euros. Le budget 2023 en matière d'investissement a été établi à 3,9 millions d'euros.

Les taux de taxes 2023 sont inchangés par rapport à 2022, sauf le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui a baissé d'un point.

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 3.38 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 3.53 %
- cotisation foncière des entreprises : 25.58 %
- taxe d'habitation (applicables uniquement aux résidences secondaires) : 10.09 %
- taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 15.5 %

- Budget 2023
- Budget 2022

Budget 2023

Budget principal 2023 .pdf - 919.16 Ko
Budget mobilités 2023 .pdf - 127.87 Ko
Budget ZA Estrades 2023 .pdf - 563.48 Ko

Comptes financiers uniques (comptes administratifs) 2022 :

compte financier du budget principal 2022

compte financier du budget mobilités 2022

compte financier du budget ZA Estrades 2022

Budget 2022

Le budget 2022 de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche a été voté le 5 avril 2022. Il s'élève pour la partie fonctionnement à 16 millions d'euros. Le budget 2022 en matière d'investissement a été établi à 3,2 millions d'euros.

Budget principal 2022 .pdf - 1003.38 Ko
Budget mobilités 2022 .pdf - 259.38 Ko
Budget ZA estrades 2022 .pdf - 619.86 Ko

Comptes administratifs 2021 :

Comptes Administratifs Budget Principal 2021 .pdf - 656.79 Ko
Comptes Administratifs Budget mobilités 2021 .pdf - 322.9 Ko
Comptes Administratif Budget ZA les estrades 2021 .pdf - 314.44 Ko